

**Présidence de M. Yvan Salzmann, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet ; Florence Bettschart Narbel ; Jean-Marie Chautems ; Valentin Christe ; Jean-Pascal Gendre ; Albert Graf ; Claude Nicole Grin ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Alain Hubler ; Evelyne Knecht ; Françoise Longchamp ; Gilles Meystre ; Jacques Pernet ; Blaise-Michel Pitton ; Janine Resplendino ; Sandrine Schlienger ; Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés :** Laurianne Bovet ; Muriel Chenaux-Mesnier ; Anne-Françoise Decollogny ; Sébastien Kessler ; Myrèle Knecht ; Sarah Neumann ; Diane Wild

Membres présents	76
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Le président**

Informe l'assemblée du décès de la mère de M. Alain Hubler, conseiller communal, et demande un instant de silence.

**Le président**

Informe l'assemblée de l'absence de M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population, durant une partie de la séance.

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de Mme Evelyne Knecht, démissionnaire.

Mme Marlène Voutat, au nom du groupe La Gauche, propose la candidature de M. Johan Pain.

Le Conseil désigne, à main levée et à l'unanimité moins une abstention, M. Johan Pain comme membre de la Commission permanente des pétitions

**Communication du  
Secrétariat du  
Conseil**

Commission permanente de gestion, organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

**Lettre**

de la Municipalité (du 18 septembre 2015) demandant l'urgence pour les points :

- R 27 – **Préavis N° 2015/51** - SiL - Remplacement et extension ordinaires du réseau de distribution de gaz pour l'exercice 2015 - Demande de crédit complémentaire
- R 26 – **Préavis N° 2015/37** : Plan de quartier « chemin des Falaises » concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, le chemin des Falaises et la forêt du

Vallon (parcelle n° 3'013). Abrogation partielle du plan d'extension n° 574 du 11 juin 1976 et du plan partiel d'affectation n° 721 du 21 février 2007. Convention foncière.

---

**Communications  
municipales**

- 21 septembre 2015 : Réponse à la question orale de M. Pierre-Antoine Hildbrand concernant le maintien de l'œuvre de Felice Varini.
  - 23 septembre 2015 : Réinstallation d'un automate à seringues sur la descente de Bel-Air.
  - 23 septembre 2015 : Pont Chauderon – réfection du tablier, des culées et des arches – études de l'avant-projet au projet d'exécution – ouverture d'un compte d'attente.
- 

**Interpellation  
Dépôt**

de Jean-Daniel Henchoz (PLR) : « Le collège de Montoie dans tous ses états »

---

**Interpellation  
Dépôt**

de Natacha Litzistorf (Les Verts) : « Stop aux 'biochips' qui échouent sur nos plages ! »

---

**Interpellation  
Dépôt**

de Guy-Pascal Gaudard (PLR) : « Les Lausannois privé d'Auberge... »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

---

**Questions orales**

- I.** Mme Isabelle Mayor (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- II.** M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).
- III.** M. Mivelaz Philippe (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- IV.** M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).
- V.** M. Laurent Rebeaud (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- VI.** M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.
- VII.** M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).
- VIII.** M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).

<b>IX.</b>	M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Abc XYZ, directeur de. <hr/>
<b>Interpellation urgente</b>	de M. Vincent Rossi (Les Verts) et consorts : « Osera-t-on la modération du trafic pour sécuriser l'avenue d'Echallens sur le parcours du LEB ? »
<i>Discussion</i>	M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Johan Pain (La Gauche) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).  Le Conseil prend acte de la réponse municipale. <hr/>
<b>Rapport s/Préavis N° 2015/32</b>	<b>Qualité de vie dans les parcs lausannois.</b>  <b><i>Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)</i></b>
<i>Discussion</i>	Mme Nicole Graber (Les Verts) ; Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>approuve</b> les conclusions de la commission, soit <b>décide</b> :  <ol style="list-style-type: none"><li>1. de prendre acte du concept de la Municipalité de « Qualité de vie dans les parcs lausannois » ;</li><li>2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'500'000 francs pour couvrir les frais d'acquisition et d'installation du matériel et des machines ;</li><li>3. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines.</li></ol> <hr/>
<b>Rapport s/Préavis N° 2015/37</b>	<b>Plan de quartier « chemin des Falaises » concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, le chemin des Falaises et la forêt du Vallon (parcelle N° 3013). Abrogation partielle du plan d'extension N° 574 du 11 juin 1976 et du plan partiel d'affectation N° 721 du 21 février 2007. Convention foncière.</b>  <b><i>Rapporteuse : Mme Elisabeth Müller (Les Verts)</i></b>
<i>Discussion</i>	M. Jean-François Cachin (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Francisco Ruiz (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. François Huguenet (Les Verts) ; M. Johan Pain (La Gauche) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).

Discussion s/règlement	La parole n'est pas demandée.
Discussion s/convention	M. Roland Ostermann (Les Verts) <u>qui dépose un amendement sur article 16 de la convention</u> ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
Amendement Ostermann (dépôt)	« Point 6.3, dernière ligne de l'alinéa 16 : [...] les frais énumérés au chiffre 1 seraient également remboursés intégralement ou proportionnellement à la partie du projet non effectivement réalisée »
Vote s/amendement Ostermann	Le Conseil, à l'unanimité, <b>approuve</b> l'amendement de M. Ostermann.
Vote	Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non, <b>approuve</b> les conclusions de la commission, soit <b>décide</b> :  <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'adopter, comme fraction du PGA, le PQ « chemin des Falaises » concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, le chemin des Falaises et la forêt du Vallon (parcelle N° 3013) ;</li><li>2. d'abroger partiellement le PE N° 574 du 11 juin 1976 et le PPA N° 721 du 21 février 2007 et d'ajouter dans la cartouche du plan, après « Abrogation partielle du plan d'extension N° 574 du 11 juin 1976 », le texte suivant : « et du plan partiel d'affectation N° 721 du 21 février 2007 » ;</li><li>3. d'abroger du PGA les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;</li><li>4. d'amender le règlement du PQ en ajoutant à l'article 6 l'alinéa suivant : « Les SBPU peuvent être transférées d'une aire de construction à l'autre, tant que la SBPU totale ne dépasse pas 21'400 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la zone et que les gabarits sont respectés. », et en modifiant les articles 13, 20 et 23 comme suit : <u>Article 13</u> Empiètements À l'exception des sorties d'abri PCi qui ne sont pas limitées, les bandeaux, balcons continus, coursives, marquises, avant-toits, porches d'entrée, sauts-de-loup, rampes piétonnes, etc. peuvent déborder au maximum de 2,00 mètres des aires de construction, sous réserve des empiètements sur le domaine public (...). <u>Article 20</u> Bâtiment et mur à maintenir Ces objets doivent être maintenus dans leur substance. Les interventions sur ces objets (modifications, agrandissement, changement d'affectation, etc.) sont soumises aux conditions fixées par la Municipalité en application de l'article 73 du PGA. <u>Article 23</u> Accès des véhicules motorisés À l'exception de véhicules occasionnels, les véhicules motorisés accèdent au site uniquement par le chemin des Falaises (...).</li><li>5. de prendre acte de la convention signée le 3 octobre 2014 (cf. chapitre 6.3) relative au PQ « chemin des Falaises » et à la viabilisation</li></ol>

des parcelles concernées, avec la modification suivante à la dernière ligne de l'alinéa 16 :

(...). Si la Commune devait renoncer unilatéralement à tout ou partie du projet tel que décrit dans la présente convention, les frais énumérés au chiffre 1 seraient également remboursés intégralement ou proportionnellement à la partie du projet non effectivement réalisée.

6. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
7. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
8. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 6 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
9. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Rapport s/Préavis N°  
2015/51**

**Remplacement et extension ordinaires du réseau de distribution de gaz pour  
l'exercice 2015. Demande de crédit complémentaire**

***Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)  
[pour la commission des finances]***

*Discussion*

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels (SI) ; M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels (SI).

*Vote*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissements du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.– pour financer les coûts de remplacement et d'extension du réseau de distribution de gaz pour les travaux commencés en 2015 ;
2. de financer ce crédit d'investissements par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement du réseau de gaz et de l'amortir entièrement par ce biais dans l'année où il est investi.

**Interpellation urgente**

de M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) et consorts : « Les Lausannois privés d'Auberge... »

*Développement*

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR)

## Première partie de la 4<sup>ème</sup> séance du mardi 6 octobre 2015

<i>Réponse municipale</i>	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).
<i>Discussion</i>	Mme Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Philippe Mivelaz (soc.) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Philippe Ducommun (UDC) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) <u>qui dépose une résolution.</u>
<i>Résolution (dépôt)</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que la Ville restitue au public l'usage de l'Auberge du Chalet-à-Gobet dans les plus brefs délais afin que cette dernière lui soit accessible pour la prochaine saison d'hiver.</i> »
<i>Discussion (suite)</i>	M. Philippe Mivelaz (Soc.) <u>qui dépose une motion d'ordre demandant de clore le débat sur la résolution.</u>
<i>Motion d'ordre</i>	La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le président la met en discussion.
<i>Discussion s/motion d'ordre de Ph. Mivelaz</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/motion d'ordre</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelque non et quelques abstentions, <b>accepte</b> la motion d'ordre déposée par M. Philippe Mivelaz, demandant de clore la discussion sur la résolution.
<i>Vote s/résolution</i>	Le Conseil, par 13 oui, 50 non, et 6 abstentions, <b>refuse</b> la résolution de M. Guy-Pascal Gaudard.
<i>Discussion (suite)</i>	Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) <u>qui dépose une motion d'ordre demandant de clore de débat.</u>
<i>Motion d'ordre</i>	La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le président la met en discussion.
<i>Discussion s/motion d'ordre de S. Michaud Gigon</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/motion d'ordre</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelque non et quelques abstentions, <b>accepte</b> la motion d'ordre déposée par Mme Sophie Michaud Gigon, demandant de clore la discussion.  Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 20.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....